

OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION OBLIGATOIRE RÉMUNÉRÉE EN ESPÈCES

PAR



ACKERMANS & VAN HAAREN

société anonyme de droit belge dont le siège social est sis Begijnenvest 113 à 2000 Anvers, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0404.616.494 (Registre des personnes morales d'Anvers)

(l'**« Offrant »**)

**portant sur la totalité des actions non encore détenues par l'Offrant
émises par**



société anonyme de droit belge dont le siège social est sis Avenue Herrmann-Debroux 40-42 à 1160 Auderghem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0400.464.795 (Registre des personnes morales de Bruxelles).

(la **« Société visée »**)

Prix offert	: 45 EUR par action (coupons n°7 et suivants attachés)
Période d'acceptation	: Du 11 février 2014 au 5 mars 2014, à 16h00 (heure de Bruxelles)
Publication des résultats	: Le 10 mars 2014
Paiement	: Le 12 mars 2014
Conditions	: L'offre publique d'acquisition est inconditionnelle.
Réouverture	: Une offre publique d'acquisition doit, aux termes de l'article 35, 1°, de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition, être rouverte si l'offrant et/ou des personnes qui lui sont liées détiennent au moins 90% des actions de la société visée à l'issue de la période d'acceptation. En l'espèce, compte tenu des engagements contractuels de non-cession et de non-participation à l'offre publique d'acquisition pris par Vinci Construction S.A.S., laquelle détient 3.066.460 actions de la Société visée (représentant 12,11% du capital de cette dernière), le seuil de 90% précité ne pourrait mathématiquement pas être atteint.
Offre de reprise	: L'Offrant n'a pas l'intention de lancer une offre de reprise.
Prospectus, mémoire en réponse et formulaire d'acceptation	: Le prospectus (auquel sont joints le mémoire en réponse et le bulletin d'acceptation) peut être obtenu gratuitement par téléphone au +32 2 433 40 32 (français), +32 2 433 40 31 (néerlandais) ou +32 2 433 40 34 (anglais). Une version électronique du prospectus est également disponible sur les sites web de l'Offrant (www.avh.be), de la Société visée (www.cfe.be) et de BNP Paribas Fortis SA/NV (www.bnpparibasfortis.be).
Dépôt des bulletins d'acceptation et frais	: Les bulletins d'acceptation peuvent être déposés gratuitement aux guichets de la Banque-guichet ou indirectement par le biais de tout autre intermédiaire financier (auquel cas il est conseillé aux actionnaires de s'informer des frais qui pourraient leur être facturés par cet intermédiaire), au plus tard le 5 mars 2014, à 16h00 (heure de Bruxelles).
Taxe sur les opérations de bourse	: La taxe sur les opérations de bourse est prise en charge par l'Offrant.
Banque-guichet	:  BNP PARIBAS FORTIS